

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 25

PROCURATION(S) 5

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°09

SAISON CULTURELLE 2023-2024 – REVERSEMENT DE MECENAT A L'ASSOCIATION DE GESTION DU THEATRE DE L'ARSENAL

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération du 04/02/2023, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à prolonger d'une année la convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs signée avec l'Association de gestion du Théâtre de l'Arsenal pour la période allant de 2019 à 2022. Il bénéficie, à ce titre, de la mise à disposition des locaux du théâtre.

Depuis son ouverture en janvier 2016, le Théâtre de l'Arsenal connaît un succès croissant et voit le nombre de ses spectateurs augmenter chaque année au contraire des statistiques nationales qui montrent, partout ailleurs, une baisse générale de la fréquentation des salles de spectacles.

À titre d'exemple, l'année dernière, le Théâtre de l'Arsenal a accueilli 2 500 spectateurs de plus par rapport aux chiffres d'avant pandémie, atteignant ainsi plus de 21 000 spectateurs. Par ailleurs, 501 abonnés, dont 40% de Rolivalois, ont été séduits par la diversité et la qualité de la programmation.

Le projet du Théâtre de l’Arsenal de Val-de-Reuil poursuit son développement autour de quatre grands axes principaux :

➤ **Une programmation pluridisciplinaire laissant une grande part à la création et à la danse**

La programmation de la saison 2023/2024 a débuté le 14 septembre dernier et prendra fin le 16 mai 2024. Elle porte principalement sur le soutien à la création artistique, en particulier la danse, par la programmation de plusieurs créations et spectacles coproduits par le Théâtre de l’Arsenal.

➤ **Un soutien à la création par l’accueil en résidence et les coproductions**

Depuis sa création, le Théâtre de l’Arsenal accompagne la création artistique, en particulier la danse, par l’accueil d’équipes en résidence sur le plateau ou au studio, l’apport en coproduction et la programmation de nouvelles créations.

➤ **Un programme d’actions d’éducation artistique et culturelle**

Dès son ouverture, le Théâtre de l’Arsenal a développé des projets d’actions culturelles dans les établissements scolaires du premier et second degré, au CFA de Val-de-Reuil, dans les conservatoires de la Région, en milieu carcéral.

➤ **Le développement des réseaux et des partenariats**

Depuis sa création, le Théâtre de l’Arsenal a souhaité inscrire son action sur le territoire de la Région Normandie en collaboration avec différents partenaires culturels.

Afin de préserver et amplifier la qualité de la programmation 2023 – 2024, de diversifier les actions du théâtre et d’assurer la pérennité des actions engagées dans un contexte où le coût de cession des spectacles et les financements des partenaires institutionnels sont fragiles, il est nécessaire d’avoir recours à un partenariat public-privé important et de nombreuses entreprises ont répondu favorablement à cet appel.

A ce jour, les promesses de mécénat pour la saison culturelle 2023-2024 s’élèvent à 110 000 € dont 50% ont déjà été encaissés.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l’unanimité

- **AUTORISE**, dans la limite du montant qui sera effectivement encaissé, le reversement de ces sommes à l’association de gestion du Théâtre de l’Arsenal au titre de la saison culturelle 2023-2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET